

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE VAUDREUIL-DORION

RÈGLEMENT N° 1870-01

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1870 afin d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter les objectifs et stratégies d'aménagement en lien avec celle-ci

- ATTENDU que la Ville est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);
- ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 16 février 2026;
- ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné par le conseiller John McRae le 16 février 2026;
- ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 16 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :

1. L'article 1.2 du Règlement du plan d'urbanisme n° 1870 est modifié par l'ajout, à la fin de la section « Les politiques municipales », de la sous-section suivante :

« **Politique du vivre-ensemble**

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Vaudreuil-Dorion s'est transformée de façon importante. La population a plus que doublé et parmi les nouveaux citoyens, plusieurs sont issus de l'immigration. C'est dans cet état d'esprit, en concordance avec sa planification stratégique 2020-2025, que l'administration municipale s'est donnée pour orientation de développer des mécanismes d'accueil, d'intégration et de soutien à l'ensemble des nouveaux résidents. Cette démarche impliquant la Ville, les partenaires du milieu et des citoyens de Vaudreuil-Dorion avait pour objectif de renouveler le sentiment d'appartenance de la communauté et de développer une vie communautaire accueillante et inclusive.

Cette politique se veut le cadre de référence pour l'administration et le conseil municipal. Elle vient officialiser tous les gestes du quotidien qui font en sorte que Vaudreuil-Dorion est une communauté accueillante et inclusive qui reconnaît la diversité et la lutte contre toute forme de discrimination. »

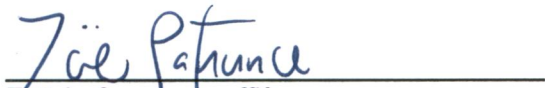
2. L'article 2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, à l'orientation 5, de l'objectif 5.4 « Promouvoir le sentiment d'appartenance à la Ville » par « Promouvoir le sentiment d'appartenance envers la Ville et développer une vie communautaire accueillante et inclusive ».

3. L'article 3.1 de ce règlement est modifié de la façon suivante :
- 1) par le remplacement de l'objectif 5.4 « Promouvoir le sentiment d'appartenance à la Ville » par « Promouvoir le sentiment d'appartenance envers la Ville et développer une vie communautaire accueillante et inclusive »;
- 2) par l'ajout, dans le tableau de l'objectif 5.4, des stratégies suivantes :

STRATÉGIES	OUTILS	ÉCHÉANCIER
Mettre en place des conditions propices à l'intégration réussie et à une pleine participation des personnes issues de l'immigration récente et plus ancienne	- Politique du vivre-ensemble - Règlement de zonage et Règlement sur les usages conditionnels	En continu
Encadrer, à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation, les usages destinés à augmenter l'offre de services aux différentes communautés (lieux de culte, lieux de rassemblement pour la prière et centres culturels ou communautaires)	- Politique du vivre-ensemble - Règlement de zonage et Règlement sur les usages conditionnels	En continu

VILLE DE VAUDREUIL-DORION


François Séguin, maire suppléant


Zoé Lafrance, greffière
Adopté à la séance du 16 mars 2026



CERTIFICAT D'APPROBATION
RÈGLEMENT N° 1870-01

Nous soussignés, respectivement maire et greffière adjointe de la ville de Vaudreuil-Dorion, certifions par les présentes ce qui suit :

QUE lors d'une séance tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 1870-01 intitulé

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1870 afin d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter les objectifs et stratégies d'aménagement en lien avec celle-ci »

QUE le règlement a été approuvé le 6 mai 2026 par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges sous le numéro de certificat VD 2026-04.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 24 août 2026. ^{CR PD}

Paul Dumoulin, maire

Catherine Ricart, greffière adjointe



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET
CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT N° 1870-01

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1870-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1870 afin d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter les objectifs et stratégies d'aménagement en lien avec celle-ci »

a été adopté par le conseil municipal à la séance du 16 mars 2026.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° 26-05-06-13 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2026 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 13 mai 2026 sous le numéro de certificat VD 2026-04.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 15 mai 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* adopté le 19 février 2018 par le conseil municipal, je, Zoë Lafrance, greffière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site web de la Ville le 15 mai 2026.

Vaudreuil-Dorion, le 15 mai 2026

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière